



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 23 novembre 2021

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition du Collectif citoyen et apolitique (1397 sign.) : « Racket municipal sur les automobilistes lausannois, ça suffit ! »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

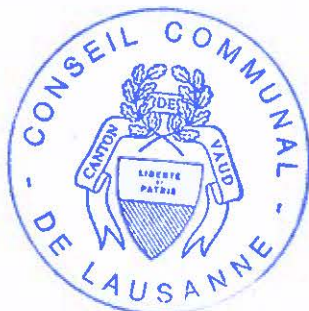
*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *lit. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi vingt-trois novembre deux mille vingt et un.

Le président :



Le secrétaire :